

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021



Compte rendu affiché le **21 OCT. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 13 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_080

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À
L'UNION COMMERCIALE
DE CALUIRE BOURG :
PARTICIPATION DE LA
VILLE À L'ORGANISATION
DE LA BRADERIE

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMZAOU (par proc. à Mme MAINAND), M. PROTHERY (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :

M. ATTAR BAYROU

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **21 OCT. 2021**

Identifiant de l'Acte :

2021-080-DE

Rapport de : Sonia FRIOLL

La braderie du centre-ville de Caluire et Cuire est un événement organisé par l'Union des Commerçants de Caluire Bourg depuis plusieurs années. Après une nouvelle édition en 2019, et une édition supprimée en 2020, l'association a décidé de renouveler l'édition de cette braderie très attendue par les Caluirards.

Il s'agit d'une manifestation importante pour les acteurs économiques et pour les riverains de la commune car bien au-delà des revenus financiers qu'elle peut générer, elle est une animation festive qui participe à l'attractivité du centre-ville.

La braderie s'est déroulée le 26 septembre 2021.

La tenue de cette braderie sur le territoire de Caluire et Cuire génère des recettes pour la Ville, à savoir les droits de place versés par les participants. Or, l'organisation de cet événement est géré, dans l'ensemble, par l'association.

Aussi, afin de permettre à l'Union des Commerçants de Caluire et Cuire de poursuivre son activité de dynamisation du centre-ville,

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle égale au produit de la commercialisation des droits de place de la manifestation, soit un montant de 2 690 € à l'Union des Commerçants de Caluire Bourg.

- DE DIRE que les crédits nécessaires seront pris sur les crédits mis en réserve au budget primitif 2021 et la dépense comptabilisée à la fonction 94 – nature 6745

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

21 OCT. 2021



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.